



Le Rheu, le 12 juin 2026

Aux équipes qualifiées,

Monsieur le Président,

Votre équipe est qualifiée pour les titres du championnat régional par équipes qui se dérouleront le :

DIMANCHE 21 juin 2026

Halle des sports du Liffré – Rue Fernand Labbé – 22400 LAMBALLE ARMOR

Le Juge-arbitre sera Vincent GOUSSET (06 84 15 11 22) et le délégué Renan THEPAUT (06 75 64 32 80)

- **R1 MASCULIN**

PPC KERHUON 1 – RP FOUESNANT 3

- **R2 MASCULIN** - Le tirage au sort a été effectué à l'occasion de la Commission Sportive Régionale de lundi dernier.

TA RENNES 3 – FL LANESTER 1

TT LA BAIE YFFINIAC 2 – RP FOUESNANT 4

- **R3 MASCULIN** - Le tirage au sort a été effectué à l'occasion de la Commission Sportive Régionale de lundi dernier.

- Les 6 équipes sont placées dans un tableau à élimination directe de la façon suivante :

1^{er} tour : TA RENNES 6 – TT ERDEVEN-BELZ 1

ESK ST POL DE LEON 1 – CPB RENNES 2

2^{ème} tour : RP FOUESNANT 6 contre vainqueur ci-dessus

GV HENNEBONT 4 contre vainqueur ci-dessus

Places 5-6 : Perdants du 1^{er} tour.

3^{ème} tour : Finale et place 3-4.

L'horaire de la journée est fixé comme suit :

Dimanche à 9H00 (pointage à 8H30) :

1^{er} tour en Régionale 3.

Dimanche à 9H30 (pointage à 9H00) :

demi-finales pour la Régionale 2.

Dimanche à 12H00 (pointage à 11H30) :

2^{ème} tour : demi-finales pour la Régionale 3 et les places 5-6.

Dimanche à 14H30 (pointage à 14H00) :

finale et places 3-4 pour la régionale 2.

Dimanche à 14H30 (pointage à 14H00) :

finale pour la régionale 1

Dimanche à 15H00 (pointage à 14H30) :

3^{ème} tour : finale et places 3-4 pour la régionale 3.

LBTT – Le Bourg Nouveau – 3 rue des Orchidées – 35650 LE RHEU

Tél. : 02 99 32 46 00 – Fax : 02 99 32 45 59 – Courriel : secretariat.sportif@lbretagnett.com – Site : <http://lbretagnett.com>
SIRET 312 007 545 00030 – APE 9312Z – ASSOCIATION DECLAREE – LOI 1901 – SOUS LE N°1422 – Références bancaires : CCM LE RHEU 15589 35191 03348791140 76

Le juge-arbitre se réserve le droit de modifier cet horaire sur place en fonction des besoins et de faire terminer une rencontre sur 3 ou 4 tables.

Toutes les rencontres seront arrêtées au score acquis dès qu'une équipe atteindra **8 victoires**.

Pour une bonne image du TENNIS DE TABLE, nous exigeons que les équipes se présentent dans une TENUE SPORTIVE IDENTIQUE et aux couleurs de leur club (amende 5€ par maillot).

Une restauration rapide sera assurée sur place.

Ne peuvent disputer les titres que des joueurs ou des joueuses qualifié(e)s pour cette équipe et ayant disputé, au cours de la 2ème phase, au moins 2 rencontres dans l'équipe qualifiée ou dans une équipe de numéro supérieur.

Tout forfait entraînera la non-accession en division supérieure (article II.709.5 – chapitre 7 sanctions – titre 2 des règlements sportifs) et donnera lieu à une amende de 140 €.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes meilleurs sentiments sportifs.

Le Président de la CSR
Michel KERISIT

Diffusion : Président LBTT
Secrétaire Général LBTT
Juge-arbitre
Membres de la CSR
Club organisateur
Délégué